

**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 2550**

Objet : Entrée en vigueur du règlement d'emprunt 2550

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par le soussigné, Me Jason Prévost, assistant-greffier, que le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 février 2020 le règlement d'emprunt 2550 intitulé:

« **Règlement 2550 concernant l'achat et l'installation de clôtures pour le terrain de baseball du parc Pierre Elliott Trudeau situé au 6975, chemin Mackle et l'affectation d'une somme de 74 000 \$ provenant d'un solde disponible du règlement 2480 en vue de financer une dépense de 74 000\$** »

N'ayant pas reçu de demande valide d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter lors de la tenue du registre les 3, 4, 5 et 6 mars 2020, le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le règlement d'emprunt 2550 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 mai 2020.

L'objet du règlement est d'utiliser des fonds déjà empruntés, mais inutilisés en vertu du règlement d'emprunt 2480 pour l'achat et l'installation de clôtures pour le terrain de baseball du parc Pierre Elliott Trudeau situé au 6975, chemin Mackle.

Le règlement 2550 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 5801, boulevard Cavendish, durant les heures normales de travail, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à la Ville de Côte Saint-Luc, ce 24^e jour de juin 2020.

M^e Jason Prévost
Assistant-greffier

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec moi à 514-485-6800 ou à jprevost@cotesaintluc.org

**PUBLIC NOTICE
BY- LAW 2550**

Object: Coming into force of loan by-law 2550

PUBLIC NOTICE is hereby given by the Undersigned, Me Jason Prévost, Assistant City Clerk, that the Côte Saint-Luc City Council adopted, at its Regular Meeting held on February 10, 2020, loan by-law 2550 entitled:

“**By-law 2550 concerning the purchase and installation of baseball field fences at Pierre Elliott Trudeau Park situated at 6975 Mackle road and the application of the sum of \$74,000 taken from the available balance of by-law 2480 in view of financing an expense of \$74,000**”

No valid request for approval by way of referendum having been received from the qualified voters during the Register held on March 3, 4, 5, and 6 of 2020, said by-law is therefore deemed approved by the aforementioned qualified voters.

Loan by-law 2550 was approved by the Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation on May 11, 2020.

The object of the by-law is to use funds already borrowed, but unused pursuant to loan by-law 2480, for the purchase and installation of baseball field fences at Pierre Elliott Trudeau Park located at 6975 Mackle road.

Loan by-law 2550 may be consulted at the City Hall, located at 5801 Cavendish Boulevard, during regular office hours, Monday through Friday between 8:30 a.m. and 4:30 p.m.

This by-law comes into force according to law.

Given at the City of Côte Saint-Luc, on this 24th day of June 2020.

M^e Jason Prévost
Assistant City Clerk

For further information, please contact me at 514-485-6800 or at jprevost@cotesaintluc.org